



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

5 mai 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE REJETTE L'APPEL CONTRE LA PROLONGATION DE LA DÉTENTION PROVISOIRE DE NUON CHEA

Dans une Décision rendue le 4 mai 2009, la Chambre préliminaire a rejeté l'Appel contre l'Ordonnance prolongeant la détention provisoire de Nuon Chea, et a rejeté la Requête de mise en liberté conditionnelle. Suite à cette Décision de la Chambre préliminaire, Nuon Chea peut être placé en détention provisoire jusqu'au 19 septembre 2009.

Nuon Chea, qui a tenu les positions de Secrétaire adjoint du Parti communiste du Kampuchéa et de membre des Comités central et permanent du PCK, est mis en examen pour crimes contre l'humanité et violations graves des Conventions de Genève de 1949 (l'affaire est encore en cours d'instruction). Nuon Chea a été placé en détention provisoire le 19 septembre 2007, initialement pour un an et conformément à une Ordonnance des co-juges d'instruction. Le 16 septembre 2008, les co-juges d'instruction ont ordonné une prolongation de la détention provisoire pour une durée maximale d'un an (jusqu'au 19 septembre 2009).

Dans le Mémoire en appel contre l'Ordonnance prolongeant la détention provisoire, les co-avocats représentant Nuon Chea ont affirmé qu'une détention prolongée n'est pas justifiée juridiquement ni après examen des faits, et ont requis la mise en liberté provisoire et conditionnelle de Nuon Chea.

Dans sa Décision rejetant l'Appel, la Chambre préliminaire déclare que la détention provisoire demeure une mesure nécessaire pour empêcher la personne mise en examen d'exercer de la pression sur les témoins ou de détruire des éléments de preuve. De plus, la Chambre de première instance considère la détention nécessaire afin de garantir la présence de la personne mise en examen durant la procédure, afin de garantir sa sécurité et afin de préserver l'ordre public.

La Décision de la Chambre préliminaire peut être consultée à l'adresse suivante :
http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/courtDoc/304/C9_4_6_EN.pdf (en anglais)
http://www.eccc.gov.kh/khmer/cabinet/courtDoc/274/C9_4_6_KH.pdf (en khmer)

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Lars Olsen
Chargé de communication juridique, CETC
Tél. portable: +855 (0) 12 488 023
Tél: +855 (0) 23 219 814 ext. 6169
Courriel: olsenl@un.org

Dr. Helen Jarvis
Responsable de la Section des Relations publiques, CETC
Tél. portable: +855-12 488 134
Fax: +855-23 219 841
Courriel: helen.jarvis@eccc.gov.kh

Reach Sambath
Attaché de presse, CETC
Tél. portable: +855-12 488 156
Fax: +855-23 219 841
Courriel: reach.sambath@eccc.gov.kh